

## **PLAN DEPARTEMENTAL TRUFFICOLE - DORDOGNE**

**Le Plan Départemental Trufficole a été signé le 19 décembre dernier entre le Conseil Général de la Dordogne et la Fédération Départementale des Trufficulteurs du Périgord.**

Nous l'espérons, nous y comptons ; c'est aujourd'hui une réalité !

La convention passée avec le Conseil Général de la Dordogne concernant le plan de relance trufficole sur 3 ans est signée.

Merci à l'instance départementale de l'intérêt qu'elle porte à ce produit identitaire s'il en est et félicitations à tous les acteurs de la filière, tant au niveau technique et administratif que bénévole pour leur investissement au quotidien.

Je gage qu'ils sauront apprécier à sa juste valeur, la reconnaissance et l'encouragement de leur dynamisme et de leur efficacité que constitue la signature de ce plan par le Conseil Général de la Dordogne.

*Jean-Pierre Audivert*

Le Plan Départemental est mis en place pour 3 ans, de 2004 à 2006 inclus et selon les 5 lignes budgétaires suivantes :

- encourager les plantations de petites tailles
- conserver un fonctionnement associatif dynamique
- renforcer l'animation de la filière et son encadrement technique
- s'adapter aux besoins du marché
- renforcer l'effort de communication

### **Encourager les plantations de petites tailles :**

Grâce au Plan Départemental, les plantations de 40 à 80 plants seront subventionnées dès la campagne de plantation en cours (2003 – 2004) à hauteur de 50 % du prix hors taxes du plant. Il s'agit d'une aide évolutive sur 3 ans : 5780 plants subventionnés la première année, 7820 la seconde et 9180 la troisième (soit environ 67 ha sur la durée du plan). L'aide pour les plantations représente 100 000 € au total.

### **Conserver un fonctionnement associatif dynamique :**

Notre mouvement associatif fédère aujourd'hui 1000 adhérents. Il s'agit de la résultante d'un bénévolat intense conduit sur le terrain par les responsables de

groupements. Comme toute structure qui progresse, il y a nécessité de travailler avec rigueur et cohésion pour réaliser un développement harmonieux de la filière. Une partie de l'aide financière de cette ligne sera versée aux groupements, l'autre sera acquise à la FDTP.

**Renforcer l'animation filière :**  
Représente une aide financière afin d'assurer l'animation, dans le but de permettre un suivi technique et administratif auprès des adhérents.

**S'adapter aux besoins du marché :**

Cette ligne budgétaire représente une aide à l'achat de matériels spécifiques (balances, sous videuses, surgélateurs, emballages...) pour chacun des 9 groupements.

Ce matériel exclusivement financé dans le cas d'achats collectifs, sera mis à disposition des adhérents par leur groupement respectif.

L'opération sera subventionnée à hauteur de 50 % selon la modalité suivante :

3 groupements subventionnés par an pendant 3 ans dans la limite de 8 000 € par an.

**Renforcer l'effort de communication :**

Représente une aide financière à l'élaboration de brochures à destination des adhérents, des scolaires... mais également une aide à l'achat de matériels pour les expositions, salons et manifestations (stand, banderoles...). L'objectif étant en dernier ressort de promouvoir la trufficulture. Les investissements seront réalisés par la FDTP, le matériel mis à disposition des groupements.

*Le Plan Départemental trufficole correspond à une aide globale de 197 800 € sur 3 ans dont 124 000 € à destination directe des adhérents (subventions aux plantations + achat de matériels pour les marchés), soit 63 % de l'aide globale engagée par le Conseil Général.*